

Réunion du Bureau du 6 mars 2019

## **Préconisations des groupes de travail retenues**

### **STATUT DES DÉPUTÉS ET MOYENS DE TRAVAIL**

- Création d'un module d'information et de sensibilisation sur les droits des députés à l'issue de leur mandat.
- Permettre à chaque ancien député de faire un bilan de compétences et d'avoir recours à une société d'*outplacement*.
- Application aux députés du droit individuel à la formation des élus locaux et validation des acquis de l'expérience en tant que député.
- Revoir les modalités de calcul de l'allocation d'aide au retour à l'emploi des anciens députés.

### **CONDITIONS DE TRAVAIL À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET STATUT DES COLLABORATEURS PARLEMENTAIRES**

- Mettre en place un coordinateur handicap et, pour chaque service, un correspondant handicap, en les formant à la prise en compte du handicap.
- Proposer des formations de sensibilisation aux encadrants et collègues directs des personnels en situation de handicap.
- Nouer un partenariat avec le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), pour faciliter l'accès à son catalogue de formations.
- Former les agents chargés de l'accueil et des visites à la prise en charge des personnes présentant un handicap.
- Former les personnes handicapées à l'évacuation des bâtiments en cas d'urgence.
- Créer sur les intranets de l'Assemblée nationale un onglet handicap et un guide des bonnes pratiques d'accueil et de prise en charge de l'ensemble des handicaps.
- Insérer dans le livret d'accueil des députés et des collaborateurs une information spécifique sur l'emploi et la prise en charge de collaborateurs handicapés.

– Identifier les postes de travail pouvant être occupés, dans les services, par des personnes en situation de handicap ainsi que les compétences requises, en veillant au dynamisme des évolutions de carrières.

– Assurer, en liaison avec le médecin de prévention, un accompagnement spécifique et un suivi renforcé de tous les personnels disposant d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).

– Renforcer l'accessibilité de l'hémicycle en augmentant la capacité d'accueil des personnes à mobilité réduite et en veillant à l'accessibilité de la tribune de l'opérateur et du perchoir.

– À la suite de l'audit sur l'accessibilité des bâtiments, définir une stratégie pour réaliser les travaux d'accessibilité prioritaires en cinq ans.

– S'assurer que les travaux menés à l'Hôtel de Broglie permettent de favoriser l'accessibilité universelle du bâtiment.

– Mettre en place des dispositifs d'accueil adaptés pour les personnes en situation de handicap (comptoir d'accueil à hauteur modulable et accompagnement dédié).

– Mettre aux normes pour les personnes à mobilité réduite (PMR), d'ici à 2022, de nouveaux ascenseurs situés sur les parcours accessibles aux personnes en situation de handicap.

– Mettre en place, dans tous les locaux, une signalétique spécifique indiquant les zones accessibles aux personnes à mobilité réduite, ainsi que les voies de contournement des zones qui leur sont inaccessibles.

– Favoriser une utilisation autonome par les personnes à mobilité réduite des équipements qui leur sont spécifiquement dédiés.

– Éditer des livrets d'accueil en braille pour les visiteurs, députés, collaborateurs et personnels de l'Assemblée nationale.

– Concevoir, à destination des personnes en situation de handicap mental et à titre expérimental, des pages traduites en langage facile à lire et à comprendre (FALC) sur le site internet de l'Assemblée nationale.

– Faire adhérer l'Assemblée nationale au réseau Gesat et recourir à ses formations sur les achats responsables, afin de mieux informer les personnels concernés.

– Proposer au collège des questeurs de recourir au secteur adapté et protégé pour l'attribution du marché des insignes parlementaires.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA GESTION ET LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE**

- Faire de la rénovation de l'Hôtel de Broglie une opération exemplaire au regard des principes de la responsabilité sociétale.
- Proposer aux services, organes et organisations internes de désigner un référent « responsabilité sociétale » en leur sein.
- Organiser une veille législative afin d'anticiper la mise en œuvre de dispositions applicables à l'Assemblée nationale et relevant du développement durable.
- Promouvoir le bien-être des parties prenantes en organisant des actions de prévention en santé environnementale à l'attention des parties prenantes internes et en améliorant l'accueil du personnel des parties prenantes externes.
- Saisir l'occasion du renouvellement de la direction de LCP-AN pour favoriser la création de programmes axés sur le développement durable et la responsabilité sociétale et de nouveaux objets audiovisuels.

## **DÉMOCRATIE NUMÉRIQUE ET NOUVELLES FORMES DE PARTICIPATION CITOYENNE**

- Avancer dans l'ouverture des données et modèles budgétaires des différents acteurs en lien avec le budget de l'État.
- Améliorer l'accessibilité et homogénéiser les modèles des données budgétaires publiques.
- Encourager l'expérimentation et la réutilisation des données budgétaires pour le développement d'outils d'analyses et de contrôle.
- Moderniser les stratégies de communication pour une meilleure compréhension citoyenne du budget.

## **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE À LA SOCIÉTÉ ET RAYONNEMENT SCIENTIFIQUE ET CULTUREL**

- Déployer l'espace d'accueil en dehors du Palais-Bourbon, *via* des opérations hors les murs.